

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

ANNÉE 2020-2021



DIPLOME UNIVERSITAIRE EN SANTÉ AU TRAVAIL



INFIRMIER DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE



INMA -14, rue Auguste Comte - 37000 TOURS -Tél. : 02 47 66 62 32 - www.inma.fr



SOMMAIRE

1. Présentation	Page 2
2. Objectifs du DUST	Page 2
3. Déroulement	Page 3
3.1. Un enseignement théorique	
3.2. Un enseignement pratique	
4. Accompagnement des étudiants	Page 3
5. Conditions de réussite	Page 4
6. Conditions d'inscription	Page 4
7. Planning prévisionnel 2020 - 2021	Page 4
7.1. Cours	
7.2. Soutenance du PFE	
8. Modalités d'inscription	Page 5
8.1. Frais d'inscription à la formation	
8.2. Coût pédagogique	
8.3. Condition de désistement	
8.4. Attestation de présence	
9. Dossier d'inscription.....	Page 6

1. Présentation

L'Institut National de Médecine Agricole (INMA), association créée en 1958 et présidée actuellement par le Professeur Jean-Marc SOULAT, Professeur de médecine et santé au travail, de la faculté de médecine de Toulouse, a pour ambition de former des professionnels autour des problématiques de santé au travail et de santé publique en milieu agricole.

L'enseignement, orienté lors de la création de l'Institut sur la connaissance des effets des produits phytosanitaires et des zoonoses, s'est progressivement développé autour des problèmes de sécurité et de travail du monde agricole et rural, ou ayant des activités similaires.

L'équipe pédagogique a le souci de répondre aux nécessités d'une médecine moderne avec un enseignement régulièrement renouvelé, s'adaptant aux évolutions scientifiques et techniques.

Organisme de formation, l'INMA délivre notamment le Diplôme de Médecine Agricole (permettant d'exercer la Médecine du Travail en Agriculture) et propose de nombreuses formations continues orientées vers l'acquisition et l'actualisation des connaissances des médecins et des infirmiers du travail, des praticiens-conseils et des préventeurs en santé au travail ; et prépare à la formation de médecin-conseil et dentiste-conseil du Régime Agricole.

Depuis 2015, l'INMA a créé le DUST des infirmiers de la MSA en partenariat avec la Faculté Paul Sabatier de Toulouse 3. Ce diplôme universitaire en santé au travail est particulièrement adapté et orienté vers le suivi santé-sécurité-travail des salariés ressortissants du régime agricole.

L'infirmier recruté au sein du service de santé au travail bénéficie d'une formation en cours d'emploi, dispensée par l'INMA et validée par la délivrance d'un diplôme universitaire.

2. Objectifs du DUST

Le DUST permet d'acquérir les outils et les capacités nécessaires pour répondre aux besoins de santé au travail des salariés de la MSA.

L'accompagnement des étudiants infirmiers qui effectuent la formation universitaire de spécialisation infirmier, s'effectue grâce à un tutorat pédagogique et professionnel.

Cette formation vise à professionnaliser un public infirmier dans le cadre d'une alternance entre les semaines de présence en cours et la réalisation de projets tutorés sur le lieu d'activité.

La mise en place de ces projets vise à confronter les apports théoriques à la pratique. Ils sont élaborés comme un processus pour mener une action adaptée à une problématique de santé au travail.

Décret n° 2012-706 du 7 mai 2012 relatif aux services de santé au travail et à la prévention des risques professionnels en agriculture.

Art. R. 717-3.-Dans les services de santé au travail mentionnés aux 1° et 2° de l'article D. 717-1, les missions définies à l'[article L. 4622-2 du Code du travail](#) sont assurées par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail comprenant des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels, des infirmiers et des assistants des services de santé au travail.

Art. R. 717-52-8.-L'infirmier recruté est diplômé d'Etat et a l'autorisation d'exercer sans limitation dans les conditions prévues par le [Code de la santé publique](#). Si l'infirmier n'a pas suivi une formation qualifiante en santé au travail, l'employeur l'y inscrit au cours des douze mois qui suivent son recrutement et favorise sa formation continue.

3. Déroulement

3.1. Enseignement théorique

D'une durée de 7 semaines distinctes, la formation comporte un enseignement théorique magistral organisé à l'INMA à Tours, cet enseignement permet d'acquérir un savoir.

Les thèmes enseignés sont les suivants :

Semaine 1	Connaissance de l'environnement de travail dans le monde agricole
Semaine 2	Evaluation des risques professionnels – 1
Semaine 3	Evaluation des risques professionnels - 2
Semaine 4	Les pathologies professionnelles
Semaine 5	Les visites d'information et de prévention
Semaine 6	Education et promotion de la santé
Semaine 7	Retour et maintien dans l'emploi

3.2. Enseignement pratique

Les projets tutorés 1 & 2 et le projet de fin d'étude :

Les PTUT1 et PTUT2 sont menés pendant la période de formation. Il s'agit d'un travail appliqué sur le terrain en lien avec les connaissances acquises en formation. Ils seront réalisés sous la forme d'une méthodologie de projet à partir d'une problématique de santé au travail rencontrée sur le secteur pris en charge par l'étudiant.

Le PFE permet à l'étudiant de confronter les acquis à la réalité du terrain et ainsi de posséder les savoir-être et les savoir-faire nécessaires.

La réalisation de ces projets nécessite d'être accompagné par un tuteur professionnel (médecin du travail du secteur ou médecin chef de service) et un tuteur pédagogique.

4. Accompagnement des étudiants

L'accompagnement des étudiants se fait par un double tutorat :

4.1. Les tuteurs pédagogiques :

Les tuteurs pédagogiques sont des référents internes à la formation qui aident les étudiants sur les aspects méthodologiques du travail.

4.2. Les tuteurs professionnels :

Les tuteurs professionnels sont des ressources professionnelles. Il doit s'agir de médecins qui exercent sur le même secteur que l'infirmier. En l'absence de médecin référent sur le secteur, le médecin chef prendra ce rôle.

Ils permettent la compréhension des situations de travail et facilitent l'insertion au sein du collectif de travail. Leurs connaissances du milieu permettent de mieux intégrer les règles morales et les valeurs.

D'autre part, ils vont aider l'étudiant à choisir une entreprise pour la réalisation des projets tutorés. Il s'agit de sélectionner une entité dans laquelle sont repérés des risques ayant des incidences sur la santé des salariés sans avoir vraiment identifié les causes. Le travail de l'étudiant sera alors de mener une démarche partant d'un recueil de données exhaustif à la réalisation d'une action d'éducation à la santé.

Les atouts :

- Le tuteur professionnel (médecin) et l'infirmier étudiant apprennent à se connaître (compétences et relationnel),
- L'obligation de réalisation des projets tutorés positionne les infirmiers sur des fonctions qu'ils n'avaient pas forcément ou qui ne leur étaient pas reconnues,
- L'obligation de développer une action permet de faire reconnaître l'infirmier comme nouvel acteur auprès des entreprises et salariés,
- Facilite le positionnement infirmier (posture) au sein de l'équipe SST.

Une fiche de suivi sera remise à l'étudiant la première semaine. Cette fiche permettra de structurer la démarche tout au long de la formation et de valider les différentes étapes.

L'inscription sera définitive que lorsque le nom du tuteur professionnel sera communiqué à l'INMA.

5. Conditions de réussite

L'obtention du Diplôme nécessite :

- La présence à l'enseignement des 7 semaines.
- La validation des 2 contrôles de connaissances.

Si la moyenne des deux QCM est inférieure à 10/20, l'étudiant devra refaire un QCM.

- La validation du PFE, avec évaluations intermédiaires des 2 projets tutorés (PTUT1 et PTUT2), qui sera présenté à un jury à l'issue de la formation.

Si la moyenne des 2 PTUT écrits + l'oral d'un PTUT + l'écrit du PFE + l'oral du PFE est inférieure à 10/20 l'étudiant devra le retravailler.

L'étudiant est tenu d'assister aux 245 heures de cours et de participer aux 2 contrôles des connaissances qui auront lieu en semaine 3 et semaine 6. L'émargement est exigé pour chaque demi-journée de cours.

Si l'étudiant est absent 3 fois sans être excusé, il sera exclu de la formation.

Les supports des cours seront téléchargeables à la suite de chaque enseignement.

Pour se présenter aux examens, la présence aux 7 semaines de cours est obligatoire **du lundi 9h00 au vendredi 13h00.**

En cas d'absence justifiée à la soutenance ou si à l'issue de la soutenance un rattrapage est nécessaire, une 2^{ème} session de soutenances aura lieu en septembre ou octobre 2020 (date à définir).

Si échec aux 2 sessions de soutenance, le report l'année suivante nécessite le paiement de nouveaux frais de formation et d'inscription à la faculté.

6. Conditions d'inscription

Peuvent s'inscrire au DUST :

- **Les titulaires du DE d'infirmier, salariés d'une caisse de MSA.**

7. Planning prévisionnel 2020 / 2021 de la formation

7.1. Cours

2020 / 2021	
Semaine 1	Du 12 au 16 octobre 2020
Semaine 2	Du 16 au 20 novembre 2020
Semaine 3	Du 14 au 18 décembre 2020
Semaine 4	Du 18 au 22 janvier 2021
Semaine 5	Du 1 ^{er} au 5 février 2021
Semaine 6	Du 15 au 19 mars 2021
Semaine 7	Du 17 au 21 mai 2021

7.2. Soutenance des projets tutorés (PFE)

Les soutenances des mémoires auront lieu le **jeudi 24 juin 2021**.

Dans ce cadre, les étudiants acceptent implicitement la diffusion de ces documents par l'INMA, dans le contexte de ses missions.

8. Modalités d'inscription

8.1. Frais d'inscription à la formation

Ils comprennent :

- Les frais administratifs de dossier
- Les frais pédagogiques (enseignement des 7 semaines de cours)
- L'organisation des contrôles de connaissances et de la soutenance du PFE.
- Droits d'inscription à l'université de Toulouse.
- Les éventuels plateaux repas pris à l'INMA.

NB : Ne sont pas compris dans les frais d'inscription : l'hébergement et la restauration

8.2. Coût pédagogique

Le coût pédagogique est de **3920,00 €** auquel il faut rajouter séparément les droits d'inscription à la faculté de Toulouse (montant non communiqué à ce jour pour 2020, mais à titre indicatif les frais d'inscription à la faculté pour 2019 étaient de 170.00 €).

Le coût pédagogique sera fractionné par semaine de cours, soit 560.00 € facturé à la fin de chaque semaine.

8.3. Condition de désistement

Pour tout désistement d'inscription dans le mois qui précède la semaine de cours, l'INMA appliquera une pénalité d'un montant de 30 % du coût pédagogique.

Pour toute formation interrompue, les frais pédagogiques déjà versés ne seront pas remboursés

8.4. Attestations de présence

Une attestation de présence est envoyée à la fin de l'enseignement de chaque semaine.

L'INMA est susceptible d'établir tout autre document nécessaire à l'étudiant pour toute démarche qu'il jugera utile, en lien avec son objectif pédagogique.

DOSSIER D'INSCRIPTION

DUST – 2020 / 2021

1. DATES D'INSCRIPTION ET ENVOI DU DOSSIER

Les inscriptions sont reçues, de préférence, jusqu'au 30/09/2020.

Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

INMA - 14 rue Auguste Comte - 37000 Tours.

L'inscription sera définitive qu'à la réception de toutes les pièces du dossier

2. PIECES DU DOSSIER

Le dossier comporte obligatoirement les pièces suivantes :

- **Le bulletin d'inscription complété** (voir page suivante)
- **Un titre justifiant du DE d'infirmier**
- **Une photo d'identité** récente en couleur
- **Un curriculum-vitae** détaillant le parcours professionnel

Dans un second temps :

- **La fiche et les frais d'inscription à la faculté de Toulouse** (**ne pas contacter vous-même la faculté, l'INMA vous informera des démarches à faire le moment venu**).

Bulletin d'inscription DUST 2020 / 2021

(Merci de remplir un bulletin par stagiaire)

LA MSA :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom et fonction du responsable inscrivant l'étudiant :

Téléphone :

Mail :

SOUHAITE INSCRIRE AU DUST POUR L'ANNEE 2020 / 2021 :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nom du tuteur professionnel (**obligatoire**) :

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription au DUST

Date :

Signature et cachet de l'entreprise